

La patrie suisse

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 19

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

personne à ce moment-là, et les fourchettes commencent leur travail. Le service est assuré par l'hôtesse, son mari et ses deux fils ; il est vraiment remarquable. On est tout aux petits soins ; un verre vide est aussitôt rempli. Les plats succèdent aux plats ; bref, c'est la félicité, le bonheur parfait, la tranquillité absolue. On a soin de ne pas mettre trop de bouchées doubles, afin de garder du poulet le meilleur souvenir culinaire.

Hélas ! Trois fois hélas ! Coup de théâtre. Deux autos arrivent. Sept personnes en descendent. La patronne et le personnel se précipitent et des dialogues animés se produisent. « C'est Lui, c'est Lui », entend-t-on dire. L'hôtesse, avec une agilité dont on l'eût crue incapable vu son imposante carrure, accourt vers notre table.

— Messieurs, Mesdames, voulez-vous bien me laisser le poulet pour M. le Consul X., qui vient d'arriver ? Il ne m'avait pas averti de ses intentions et je n'ai rien de prêt pour lui. De grâce ne me mettez pas dans l'embarras. M. le Consul est un client et je dois coûte que coûte le servir. Merci bien d'avance, Messieurs, Mesdames.

Nos épouses se regardent, nous regardent. Que faire ? « On a commandé, on nous a promis, on veut le poulet », dit une voix. Nous, les hommes, sommes plus enclins à un arrangement, d'autant plus que M. le Consul X., sans que nous le connaissions personnellement, est, paraît-il, le plus charmant homme du monde, si on le juge d'après les souvenirs qu'il a laissés à Lausanne. Et nous répondimes à l'hôtesse :

— Mais oui, Madame, nous nous contenterons de ce que nous avons eu.

Et ovilà comment nos Lausannois, à demi-faim, privés désormais de tout service, purent voir savourer par d'autres personnes le magnifique poulet qui leur était réservé ! ***

L'ABERGEMENT

Le promeneur qui monte d'Orbe, après avoir traversé les villages de Montcherand et de Sergey, croit enfin avoir atteint le pied des grands bois et trouvé la solitude quand, après un petit contour, il découvre L'Abergement, chaîne de maisons blotties contre les sapins et semblant demander protection à la masse sombre du Jura.

S'il avait été donné à ce même promeneur de remonter le cours des âges de quatre siècles environ (Dieu ! qu'il serait vieux !) il eût été bien plus étonné encore en parcourant le même chemin à cette époque !

Il serait parti du bourg d'Orbe, et après avoir traversé les grandes forêts qui s'étendaient jusqu'aux portes de la cité, après bien des détours dans ces terrains incultes, il serait arrivé à un amas de quelques maisons, pauvres masures délabrées et misérables, appartenant aux seigneurs des Clées.

Ces nobles personnages avaient constaté longtemps avant nous, que tous ces grands bois eussent rapporté davantage à être défrichés et convenablement cultivés.

Aussi mirent-ils leur projet à exécution et, dans un contrat « fait à double, en bonne et due forme », ils confièrent une certaine étendue de ces friches en abergement à quelques bûcherons et paysans de la contrée, c'est-à-dire que ces « abergataires » (celui qui prend un terrain en abergement) s'engageaient à travailler le sol, à le rendre productif, tout en jouissant des récoltes ; ils payaient en retour une certaine somme aux seigneurs des Clées, les « abergers ».

Ce fut là l'origine du nom de ce village.

* * *

Ces braves gens s'attachèrent petit à petit au sol qu'ils labouraient et fouillaient avec peine, payèrent des redevances et s'affranchirent.

Sous le régime bernois, lorsque l'ours abattit sa lourde patte sur notre pays, on interdit cette remise de terres en abergement, car, connue en Bourgogne, où ce nom de lieu, L'Abergement, est resté assez fréquenté, certains seigneurs peu scrupuleux en avaient fait un véritable commerce, gagnant gros à peu de frais !

On se représente ce que la vie devait être rude pour ces colons à cette époque. Ils vivaient loin de tout, isolés au milieu des bois, en hiver emprisonnés dans la neige, n'ayant pour subsister que leurs occupations de bûcheron ou un tout petit domaine avec quelques chèvres !

Comme ils sont dignes d'admiration, ces hommes qui luttèrent contre la nature sauvage et peinaient du matin au soir pour avoir juste de quoi ne pas mourir de faim, mais, avançant toujours, lentement, soutenus par ces simples mots : être libres et chez soi !

Il leur arrivait cependant d'être jaloux de leur patrimoine, de se quereller au sujet de leur propriété. Ces contestations étaient réglées, avec plus ou moins d'impartialité, par le tribunal de la juridiction de Rances et Valeyres.

A cette époque, la commune n'était pas complètement indépendante ; elle était régie par un conseil dont un tiers seulement des représentants étaient des bourgeois.

En 1621, les nobles Boccardier de Fribourg possédaient aussi des censés et des terres à l'Abergement.

En 1677, un conflit éclata avec les communes voisines, qui, autrefois, avec l'Abergement, formaient la Seigneurie des Clées. Cette querelle mettait donc aux prises Valeyres, Rances, Sergey, Les Clées, Lignerolles et Ballaigues d'un côté et l'Abergement de l'autre. Il fut alors décidé, pour trancher la question, que les communiens de l'Abergement, qui sont bourgeois et ont un attelage, auraient désormais droit à 12 chars de « menu bois et broussailles » pour cette année, et, de plus, que ce bois, ne devait pas être vendu ailleurs que devant la maison ! C'était déjà le temps des restrictions qui commençait !

Une vingtaine d'années plus tard, le troupeau de chèvres des communiens s'étant probablement agrandi, ils adressèrent une demande à Berne, afin d'avoir un pâturage pour leur petit bétail, au pied de la montagne, dans les taillis. LL. EE., comme réponse, font simplement savoir au bailli que, s'il accorde le pâturage en question, il aura soin de veiller à ce que ces animaux, fort capricieux et gourmands, il est vrai, ne commettent aucune déprédation quel conque : ne détruisent ou ne détériorent pas les jeunes arbres, ne causent pas de tort aux cultures forestières.

Pauvres chèvres et pauvres communiens, à qui l'on disputait alors un misérable coin de ronces et de broussailles !

Cependant, à force de travail et de persévérance, on avait défriché un joli coin de terre, permettant quelques petites cultures, en particulier celles du chanvre et du lin, dont la récolte, transformée en fil et en étoffe au cours des longues soirées de l'hiver, pouvait à l'occasion augmenter le trousseau ou le pécule de la famille.

Le climat, déjà rude au pied du Jura, compromettrait souvent les récoltes de lin et de chanvre ; mais c'était la dime surtout qui ruinait le paysan, frappant d'une façon inexorable ces pauvres « Loups » (nom des bourgeois de l'Abergement). Aussi, comme cette redevance n'avait pas été perçue depuis 1650, croyant sans doute qu'elle n'existait plus et voulant en avoir le cœur net, les communiens demandèrent à LL. EE. d'abolir tout simplement la dime du lin et du chanvre. Malheureusement, cette demande servit plutôt de « rappelle-toi » à ces braves seigneurs, à qui il était bien permis d'oublier de percevoir leurs redevances, ils en avaient tant (actuellement, cet oubli n'existe plus !) et on remit naturellement en vigueur cet impôt en nature !

Décidément, tout contribuait à leur ruine et il fallait travailler dur pour réussir à « nouer » les deux bouts !

Lorsque le « mutz », chatouillé trop fort par ces braves Vaudois, se vit contraint de rentrer chez lui, les choses allèrent un peu mieux, et la commune progressa insensiblement pour at-

teindre le développement qu'elle a aujourd'hui.

Au point de vue religieux, chacun sait que le régime bernois eut pour résultat d'introduire la Réforme dans notre canton. A partir de cette époque, le pasteur de Rances vient faire un culte par année à l'Abergement !! Par contre, si l'on jugeait qu'un jour par année suffisait pour calmer la conscience des grandes personnes, chaque dimanche, le « régent » faisait la « prière pour les enfants » !

Dans ce domaine, on apporta aussi certaines améliorations. Ainsi, à partir de 1856, un culte est célébré une fois par mois dans la salle d'école.

Cet état de choses dura jusqu'en 1902.

On dota alors le village d'une charmante petite église dans laquelle se groupent tous les quinze jours, les fidèles de l'Abergement et de Sergey.

Gin.

La Patrie Suisse. — La Patrie suisse nous envoie, de nouveau, un numéro bien intéressant (No 824 du 22 avril) : il nous apporte la figure si fine et si distinguée, si bienveillante du regretté Dr F. Morin, l'un des créateurs de la cité des sanatoriums, comme l'on nomme Leysin ; les portraits d'Alfred Mengotti, ministre plénipotentiaire de Suisse à Madrid, de Georges Luck, rédacteur au « Bund », de M. Cyrille Pitte-loud, le nouveau président du Grand Conseil valaisan et du premier-lieutenant Broye, délégué par le Conseil fédéral aux obsèques de Mengotti. L'actualité a sa part avec la vue de ces obsèques, le tournoi international de hockey sur terre joué à Genève du 10 au 13 avril ; le paysage y est représenté par de beaux ponts du pays d'Appenzell, par une superbe vue des golfes de Territet et Montreux, des vues de la forêt de Chaumont, de la Cabane de Parsenn, près Davos, du Finsteraarhorn, vu d'un avion planant à 4500 mètres, de la Ruti-Arosa ; un groupe des Suisses de St-Etienne, et un portrait de Liotard par lui-même récemment acquis par le Musée des Beaux-Arts de Genève, complètent ce numéro.

LA VIE

— La vie n'est qu'une auberge où il faut toujours avoir sa malle prête.

— La vie est une mauvaise nuit à passer dans une mauvaise hôtellerie. (*Sainte-Thérèse*).

— La vie est un accident sombre entre deux sommeils infinis (*Alfred de Vigny* ou *Victor Hugo*).

— La vie est une petite leur entre deux ombres infinies. (*Anatole France*).

— La vie est un chapelet de petites misères que le philosophe égrène en riant.

— La vie est faite d'ondes alternées qui tantôt nous brisent et tantôt nous portent (*E. M. de Vogué*).

— La vie est un train express qui brûle les stations du bonheur, mais qui devient omnibus quand le malheur nous atteint.

— La vie est un grand violon qui sanglote. (*Samain*).

— La vie est une vallée de larmes.

— La vie est un torchon orné d'une dentelle. (*Victor Hugo*).

— La vie est un oignon qu'on épluche en pleurant.

— La vie est un sourire forcé auquel on ajoute quelquefois une larme (*Alfred de Jouffre*).

— La vie est un parterre toujours semé de fleurs et qu'éternellement on arrose de pleurs.

— La vie est une rose, chaque pétale une illusion, chaque épine une réalité. (*Carmen Sylva*).

— Si la vie était écrite en musique, on n'y verrait que des soupirs.

— Qu'est-ce que la vie ? Mourir en détail.

De deux maux... — Comment, vous n'aimez pas les grandes femmes ?

— Certes non ; et si je me marie, ce sera avec la plus petite possible.

— Au fait, vous avez raison, de deux maux il faut choisir le moindre.

Les prix ont changé ! — Deux paysans, dont l'un est fort riche, visitaient des terrains à vendre.

— Je me rappelle le temps où j'aurais pu avoir ce terrain pour une paire de bottes, fait le richard.

— Et pourquoi donc ne l'avez-vous pas acheté ? fait l'autre.

— Les bottes pressaient davantage.